

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 JANVIER 2014 à 20 h 00

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, FILLET Nadège, BLANC Astrid, BATHIER David

Absent : ROCHE Jean-Maurice

Secrétaire de séance : Delphine GREVE et Michèle BONNARD

1. BATIMENTS COMMUNAUX

✓ Règlement intérieur de la salle des fêtes

Françoise Chatelan propose de modifier l'article 11 du règlement intérieur de la salle des fêtes en ajoutant l'interdiction d'afficher sur les murs de la salle des fêtes. Le règlement définitif sera voté lors du prochain conseil municipal.

Pierre-Louis Fillet remarque que depuis sa rénovation, la nouvelle salle des fêtes est plus souvent réservée pour des réunions publiques organisée par le Parc du Vercors, le CDDRA, l'APAP ...

La mise à disposition est gratuite mais il propose que les frais de chauffage soient refacturés. La délibération du 14 octobre 2013 (2013-47) sera donc complétée. Lorsque la salle est mise à disposition d'une collectivité ou organisme public, les frais de chauffage seront facturés au prix réel suivant la dernière facture de fuel et sur la base du relevé d'index du compteur, comme pour toutes les associations. La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. ECOLE

✓ Réforme des rythmes scolaires

Le conseil d'école du 16 janvier 2014 a validé un scénario de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec un temps d'activités périscolaire (TAP) situé après la pause méridienne pour le lundi, mardi et jeudi. Le vendredi, la journée d'école se termine à 15h30. Le scénario retenu présenté ci-dessous prend compte que la période située entre 15h et 17h est favorable aux apprentissages. D'autre part, suite au sondage aucun des scénarios proposés ne ressortait de manière évidente. Enfin dans les écoles maternelles ayant déjà mis en place les nouveaux rythmes scolaires, les enfants semblent bénéficier d'un allongement de la pause méridienne

LUNDI - MARDI - JEUDI		
Saint Julien	Saint Martin	
8h20 - 8h30	8h30 - 8h40	Accueil

8h30 - 11h45	8H40- 11H55	Classe
11h45 - 13h30	11h55 - 13h30	Pause méridienne
13h30 - 14h30	13h30 - 14h30	TAP
14h30 - 16h30	14h30 - 16h30	Classe
16h30		Navette à St Martin

MERCREDI		
Saint Julien	Saint Martin	
8h20 - 8h30	8h30 - 8h40	Accueil
8h30 - 11h30	8H40- 11H40	Classe
11h30		Navette à St Julien

VENDREDI		
Saint Julien	Saint Martin	
8h20 - 8h30	8h30 - 8h40	Accueil
8h30 - 11h45	8H40- 11H55	Classe
11h45 - 13h30	11h55 - 13h30	Pause méridienne
13h30 - 15h30	13h30 - 15h30	Classe
15h30		Navette à St Martin

Les élus délibèrent favorablement (9 voix pour, une voix contre). L'inspecteur d'académie sera informé du scénario retenu par courrier.

Nadège Fillet propose à l'ensemble du conseil de commencer à travailler sur la mise en place de la réforme dès aujourd'hui en rencontrant le personnel communal et sur les contenus des TAP

proposés aux enfants de maternelle. Les élus acceptent la proposition. Il est rappelé que les élus de Saint Martin en Vercors ont fait le choix de reporter ce travail après les élections municipales de mars.

Enfin, suite à un courrier des services départementaux de l'Education Nationale, le conseil municipal demande l'appui du Groupe d'Appui Départemental (GAD) pour élaborer le PEDT.

✓ **Règlement de la cantine**

Les commissions écoles de St Julien et de St Martin ont travaillé à l'élaboration d'un règlement de la cantine qui sera signé par les parents et les enfants de l'école primaire utilisant le service de la restauration scolaire de St Martin. Ce document apportera une trame pour le règlement des conflits et incivilités qui peuvent être rencontrés à la cantine et appuiera l'action des agents de la cantine. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

3 EAU – ASSAINISSEMENT

✓ **Protection du captage de Pied Chatelet : mise en place d'une convention de servitude de passage et de droit d'eau**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la mise en place des périmètres de protection autour de la source de Pied Chatelet. Lors de la séance du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a autorisé le Maire a signé les conventions relatives à la servitude de passage et au droit d'eau avec Gérard Glénat.

Pour la servitude de passage, Gérard Glénat rappelle qu'une partie du chemin privé d'accès à la source est une simple piste. Si les nécessité de service pour l'accès au captage et au réservoir demande un entretien plus important, le coût sera à la charge de la commune. La modification est acceptée par le Conseil.

Françoise Chatelan quitte la salle du conseil. Concernant la convention relative au droit d'eau avec Gérard Glénat et Françoise Chatelan, Gérard Glénat demande que le chalet situé sur la parcelle B 559 lui appartenant avec son épouse soit inclus dans le bénéfice du droit d'eau en compensation de la mise en place du PPR (périmètre de protection rapprochée).

Après en avoir délibéré, la demande est refusée par 5 voix contre et 4 pour.

4 URBANISME

✓ Zonage de la carte communale

Pierre-Louis FILLET rappelle que la carte communale doit être transmise aux personnes publiques associées pour concertation avant mise à l'enquête publique.

Sur les hameaux où des constructions sont possibles, la zone U englobe également les parcelles des habitations existantes alors que les autres hameaux sont classées en zone N. Il reste en suspens la question de l'autorisation des petites constructions type abri-bois soumis à déclaration préalable (entre 3 et 20 m²). En effet dans les hameaux classées en zone N, ce type de construction est interdite à moins de se trouver accoler à une habitation. Les services de la DDT ont précisé que les services instructeurs seraient compréhensifs, mais il reste le risque d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Les élus demandent donc que la carte de zonage soit modifiée en intégrant une zone U de 15m autour des habitations existantes dans tous les hameaux en dehors des périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles.

✓ Demande de permis de construire de l'entreprise Blanc

L'entreprise Blanc a déposé une demande de permis de construire pour implanter trois bungalows à usage de stockage et de bureaux à côté de l'entrepôt de la société au hameau de la Madone. Le conseil donne un avis favorable sur l'aspect extérieur du projet.

✓ Raccordement électrique projet de constructions aux Barons

Suite à la demande de permis de construire déposée par Pierre-Louis et Nadège FILLET, le SDED indique que le coût estimatif de l'extension du réseau électrique pour alimenter l'habitation est de 3 668.16 euros. Le conseil sollicite l'intervention du SDED et s'engage à prendre en charge le montant communal. Cette participation sera être entièrement refacturée aux pétitionnaires.

✓ Viabilisation secteur les Barons-la Madone

Pierre-Louis FILLET a rencontré Ludovic Kermarrec, vendeur de deux parcelles non viabilisées à la Madone.

Pierre-Louis souhaite revoir le tracé de l'adduction en eau potable du secteur par le champ Glénat puis le chemin rural car il permet desservir les terrains de M. Kermarrec puis le projet de construction tout en étant moins onéreux. Les terrains de M. Zemmache et M. Zambon peuvent être raccordés depuis le carrefour de la croix.

5 VOIRIE

✓ Traversée du village

Une réunion publique aura lieu le 31 janvier pour présenter le réaménagement de la traverse et le

nouveau tracé de la voie de sécurisation de l'école incluant une aire de retournement à l'arrière de l'école.

Les élus décident de lancer le recrutement d'un maître d'œuvre qui suivra les travaux.

6 BUDGET

✓ Délibérations modificatives budget eau-assainissement

Derniers ajustements des comptes de la section de fonctionnement et d'investissement du budget eau-assainissement avant la clôture de l'exercice 2013.

7 DIVERS

✓ Actions de la CCV : bilan

Pierre-Louis Fillet retrace les principales actions de la Communauté des Communes :

- Projet d'acquisition d'une partie de l'hôtel Goumarre pour créer une maison de santé et les nouveaux locaux de l'Office de Tourisme.
- Plateforme de stockage du bois déchiqueté : un terrain a été trouvé à Vassieux.
- La réhabilitation de l'ancien four incinérateur de Loscence est terminée. Les travaux sont entièrement pris en charge par le budget OM de la CCV.
- « 4 saisons » à Vassieux : la CCV est caution à 80% de l'emprunt souscrit par les porteurs de projet. Suite à leur faillite et mise en liquidation judiciaire, la CCV sera activée comme caution du prêt et a demandé l'appui d'un avocat.
- La Fête du bleu aura lieu à Saint Agnan en Vercors le 9 et 10 août 2014.
- Golf de la Chapelle en Vercors : la CCV a décidé de reprendre la gestion du golf pour une année supplémentaire mais la structure reste déficitaire.
- Conseil communautaire des jeunes : le 1^{er} conseil a eu lieu le 27 janvier, regroupant des jeunes des 5 communes. Cette instance permettra aux jeunes de connaître le fonctionnement des collectivités tout en permettant de faire remonter les besoins de la jeunesse.

✓ Commémorations du 18 mars

Pierre-Louis FILLET a commencé un travail de collecte des témoignages des habitants sur les événements du 18 mars 1944 et sur la période de la guerre (exode, accueil des enfants de Toulon, ...). Certains enfants volontaires du cycle 3 de l'école primaire (CE2-CM2) participeront à la cérémonie commémorative par la lecture des témoignages.

Plusieurs personnes âgées ayant vécu les événements de mars 1944 ont fait part de leur souhait d'être présentes

le 18 mars ; la cérémonie aura donc lieu au monument autour de l'église et au cœur du village.

7 QUESTIONS DIVERSES

- David Bathier informe le conseil que la bascule ne fonctionne plus. Un devis sera réalisé.

Fin du conseil municipal à 22 h 40